

# La lettre



Octobre  
2023

N°23



## Pour une meilleure *reconnaissance* de notre réseau associatif

Ce nouveau numéro de la lettre interne relate l'importante activité de notre structure nationale. Vous y trouverez les principaux sujets qui nous ont mobilisés ces derniers mois et qui démontrent notre implication dans un grand nombre de domaines.

Cette lettre interne a vocation à être largement diffusée au sein de notre réseau, dans le but de toucher un maximum d'adhérents et même au-delà.

Malgré une augmentation significative de notre présence sur les réseaux sociaux, la collaboration d'influenceurs, la multiplication d'outils, etc., force est de constater que nous rencontrons encore des difficultés à faire connaître nos actions à tous les échelons de notre organisation.

Il y a là comme une frustration au regard de l'engagement de nos salariés et bénévoles qui œuvrent sans compter en faveur de la défense et de la sauvegarde de la biodiversité aquatique, de l'éducation à l'environnement et du développement du loisir pêche.

Nous pouvons y pallier en continuant à renforcer nos actions internes et externes.

Bien entendu, la FNP y prendra toute sa part, mais c'est aussi l'affaire de tous, et je vous invite à saisir les opportunités pour y parvenir (rencontre avec les élus, institutionnels, associations, participation au salon des Maires ou autre événement efficace pour notre activité, relations presse, etc.)

C'est grâce à cette démarche collective que nous arriverons à rendre la pêche associative plus rayonnante et mieux connue de tous nos publics.

Soyez assurés de ma détermination.

Halieutiquement vôtre,

**Claude Roustan**  
Président de la FNP



édito

# Assemblée générale :

## le réseau associatif doit continuer de rayonner par son expertise

**Le 18 juin 2023, l'assemblée générale de la FNPF a réuni comme chaque année les présidents des fédérations départementales, associations régionales, unions de bassin, groupements réciprocitaires, associations migrateurs et ADAPAEF. Outre l'approbation des comptes et la présentation des rapports des différentes commissions, le rapport moral du président Claude Roustan a constitué un des temps forts de cette journée.**

En préambule, le président a souhaité rappeler le fonctionnement du réseau associatif, dont les AAPPMA constituent le socle et l'essence, en lien direct avec les adhérents pêcheurs. À ce titre, la FNPF a approuvé la création d'un **groupe de travail dédié** qui réfléchira aux possibles développements et améliorations organisationnelles afin que chaque structure puisse s'investir pleinement dans son rôle tout en participant à l'énergie collective.

Le président a ensuite évoqué les **dispositions politiques et financières** adoptées le jour même : renforcer l'appui aux structures, s'emparer de sujets émergents au cœur des activités du réseau, accroître la stratégie de communication nationale... ceci grâce à une augmentation de la CPMA (cf. tableau ci-dessous).

Puis est venu un dossier crucial et de pleine actualité : **la politique de l'Eau**.

Aujourd'hui, la ressource en Eau est insuffisamment protégée et fait l'objet de toutes les convoitises. Une nouvelle loi sur l'eau semble se projeter... Le président Roustan confirme qu'il est indispensable que les milieux naturels et la pêche y prennent toute leur place. La FNPF y portera haut et fort les combats affairant à notre loisir !

Il a notamment insisté sur le développement d'outils nationaux comme la création d'un **observatoire permanent des milieux naturels** en cours de discussion avec le ministère. Les données recueillies viendraient ainsi conforter le rôle incontournable du réseau Pêche dans la collecte et l'analyse de données pour

mieux orienter la gestion des cours d'eau, et alimenter le **futur système d'information numérique national** («SI Pêche» en cours de développement) orchestré par la FNPF.

Ces projets d'ampleur étant pour tout ou partie à la charge du réseau associatif de pêche de loisir, la FNPF s'attache actuellement à négocier une baisse de la RMA ainsi que la suppression des redevances particulières.

Sur le sujet du **Cormoran**, le président a déclaré que la FNPF n'avait eu de cesse de relancer le ministère durant l'année écoulée en lui suggérant des pistes de réflexion et d'études et en lui rappelant la nécessité de rétablir des tirs de régulation. Sur ce dossier, des avancées concrètes sont sur le point d'aboutir (cf. article en page 4).

Enfin, concernant les **attaques animalistes**, Claude Roustan a rappelé : « *Nous avons choisi de répondre par l'affirmation de notre identité, de notre utilité sociale et environnementale, incarnées dans une position globale et assumée "Nous sommes fiers d'être pêcheurs". La pêche sera d'autant mieux protégée qu'elle est connue de nos décideurs et qu'ils en reconnaissent son utilité.* »

Actions concrètes de terrain (développement, technique, juridique...), représentation institutionnelle et communication auprès de ses différents publics, la FNPF est sur tous les fronts. Le président Roustan proclame : « *La pêche de loisir demeure particulièrement bien défendue, respectée et doit conserver avec fierté son indépendance, digne du 2<sup>e</sup> mouvement associatif de France !* »

## La Cotisation

### Pêche Milieux Aquatiques en 2024

Carte	RMA 2024	Cotisation FNPF 2024	TOTAL CPMA 2024
Personne majeure	8,80 €	31,40 € (+3€)	40,20 €
Découverte femme	8,80 €	9,40 € (+3€)	18,20 €
Personne mineure	- €	5,20 € (+2€)	5,20 €
Découverte moins de 12 ans	- €	1,00 €	1,00 €
Hebdomadaire	3,80 €	10,20 € (+0,50€)	14,00 €
Journalière	1,00 €	3,90 € (+0,50€)	4,90 €
PAEF Personne majeure	8,80 €	31,40 € (+3€)	40,20 €
PAEF Personne mineure	- €	5,20 € (+2€)	5,20 €

NB : La RMA reste inchangée entre 2023 et 2024.



# Congrès annuel :

## les préoccupations des élus Pêche entendues par les représentants de l'État

**Le lundi 19 juin 2023 avait lieu le congrès annuel de la FNPF, une opportunité unique pour défendre les attentes majeures du réseau en matière de loisir et de protection des milieux aquatiques auprès des représentants de l'État et des hautes instances environnementales.**

Claude Roustan a ainsi porté la voix du réseau associatif de pêche de loisir auprès de Bérangère Couillard, alors secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Daniel Labaronne, président du Groupe d'études « Chasse et Pêche » à l'Assemblée nationale, Pierre Cazeneuve, député des Hauts-de-Seine, rapporteur de la loi EnR (Énergies renouvelables), Jean-Pierre Decool, membre du groupe d'études « Chasse-Pêche » au Sénat, Guillaume Choisy, directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Olivier Thibault, directeur général de l'Office français de la biodiversité et Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France.



### Vers un nouveau cadre législatif pour la ressource en Eau ?

En réaction à l'état de sécheresse quasi-permanent de ces dernières décennies et au plan Eau annoncé par le gouvernement au premier trimestre 2023, les différents intervenants ont partagé leurs visions pour bâtir une gestion plus sobre, plus équilibrée et plus collective de la ressource en Eau.

Sans minimiser l'utilité du plan, Claude Roustan a cependant affirmé qu'« *il ne suffit pas à ancrer la France dans les changements globaux qui s'annoncent. La rareté de l'eau doit nous inciter à prévenir la "guerre de l'eau" et c'est au parlement que revient cette mission en donnant au gouvernement des outils pour mieux encadrer l'usage* ».

Afin de mettre l'expertise de nos structures à contribution et de peser toujours davantage dans l'échiquier politique, Claude Roustan a proposé à la ministre la mise en place d'un observatoire des milieux naturels géré par la FNPF et son réseau. Une veille qui permettrait notamment d'assurer un suivi des écoulements, de la thermie, de la biodiversité, des aspects sanitaires... Pour conclure, Claude Roustan a exposé sa profonde conviction que la problématique de l'Eau, à la confluence de nombreuses politiques, nécessite son propre ministère, comme le revendique la campagne de la FNPF « Sauvons nos Rivières ».

Bérangère Couillard a quant à elle encouragé le réseau associatif à poursuivre son implication active en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, en insistant sur son « *rôle précieux en tant que porte-parole de*

*la vie aquatique* ». Elle a également annoncé un effort financier inédit des moyens des Agences de l'eau pour soutenir la mise en place du plan Eau (+20%, soit 475 millions d'euros par an). Elle a ajouté que si l'observatoire proposé par la FNPF était mis en place, les Agences de l'eau assureraient une partie de son financement.

### Alerte sur la situation des poissons migrateurs

Claude Roustan est également revenu sur l'état préoccupant des espèces piscicoles migratrices, en raison notamment de la rupture encore beaucoup trop fréquente de la continuité écologique de nos cours d'eau. Il a ainsi insisté sur l'impérieuse nécessité d'un plan national énergétique pour préserver cette biodiversité exceptionnelle en danger.

La secrétaire d'État a, pour sa part, annoncé des avancées concrètes pour les milieux aquatiques dans le cadre de la stratégie nationale de la biodiversité (SNB), avec par exemple des mesures de restauration sur 30 % des écosystèmes dégradés d'ici 2030. Elle a également déclaré sa volonté d'augmenter les aires éducatives à destination du public scolaire et de créer des aires éducatives fluviales : « *J'ai besoin de vous pour accompagner la dynamique que nous lançons autour de ce beau projet* ».

### Contre la prolifération du cormoran au détriment des poissons

Le président Roustan a clôturé son discours par un sujet à l'origine d'attentes fortes des pêcheurs de loisir : l'arrêt des autorisations de tirs de cormorans appliqué en 2022. Il a rappelé le travail acharné des structures associatives de pêche pour que le peuplement piscicole ne soit pas la victime de cette décision. « *Nous ne nous battons pas contre le cormoran. Nous nous battons pour préserver une biodiversité aquatique fragile.* »

La ministre a salué la mise en place par ses services et la FNPF d'un protocole robuste en février 2023 et proposé de refaire un point à l'automne : « *J'ai mobilisé les préfets, l'OFB et la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB), et j'ai réservé les financements nécessaires. L'État sera à vos côtés(...) Je connais votre impatience, et je souhaite réaffirmer devant vous ma volonté d'avancer sur ce sujet* ».

Rendez-vous annuel incontournable, l'édition 2023 a une nouvelle fois prouvé l'action déterminante et l'influence de la FNPF et de son réseau dans la protection des milieux aquatiques et la défense du loisir pêche !

#### Sarah El Haïry, nouvelle secrétaire d'État à la biodiversité

Suite au remaniement ministériel du 20 juillet 2023, Sarah El Haïry succède à Bérangère Couillard au sein du ministère de la Transition écologique.

Une rencontre avec les élus de la FNPF a eu lieu le 10 octobre 2023 et la nouvelle secrétaire d'État interviendra dans le prochain film de la FNPF pour l'acte 3 de « Sauvons nos rivières ».

# Lancement du protocole d'études de la prédation du cormoran

Le ministère de la Transition écologique a, en septembre 2022, suspendu les tirs de « régulation » du cormoran notamment en raison de multiples décisions de justice ayant annulé ses textes réglementaires.



Devant la prolifération du cormoran ces dernières années, des mesures énergiques s'imposent pour protéger le peuplement piscicole, et notamment certaines espèces patrimoniales au statut fragile. La FNPF a ainsi proposé au ministère une expérimentation visant à caractériser l'impact du grand cormoran, en produisant de la donnée robuste sur son impact envers le peuplement piscicole.

Élaboré conjointement par la FNPF, le ministère et l'OFB, ce protocole

implique quatre fédérations départementales de pêche : l'Aude, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne et les Vosges.

À ce stade, chacune des préfectures concernées a publié les textes réglementaires indispensables au prélèvement de

cormorans et les tirs débutent à l'automne à l'occasion de l'ouverture de la chasse.

Parallèlement, la Fédération de l'Aude a réalisé, en août 2023, une pêche de connaissance pour mesurer concrètement l'impact du cormoran sur la population d'ombres communs sur la haute vallée de l'Aude. Les premiers résultats confirment une prédation importante avec une chute des densités et des biomasses. Cette analyse corrobore les résultats de multiples études locales et confirme les risques avérés sur cette espèce piscicole fragile.

Les conclusions des quatre études départementales seront scrutées par les décideurs politiques pour autoriser, le cas échéant, les tirs de régulation.

Le sujet est donc loin d'être clos et les débats continuent d'enflammer les instances de la pêche qui souhaitent vivement trouver une solution viable pour la pérennité des espèces piscicoles, déjà en grande difficulté !

## Une nouvelle édition pour *le Guide du garde-pêche particulier !*



Publié en mars 2023 par la FNPF, cet ouvrage pratique rassemble et consolide les connaissances acquises par les gardes et agents de développement lors de leur formation obligatoire.

Dans cette 2<sup>e</sup> édition, la FNPF a intégré les évolutions réglementaires de même que des éléments contextuels (création de l'OFB, de l'application « Vigipêche », nouvelle organisation judiciaire, etc.). Sont également explicitées les prérogatives attachées à la mission de garde-pêche, mais aussi les limites :

- limites géographiques : le territoire de compétence des gardes reste toujours strictement cantonné aux baux de pêche de la ou des associations qui les commissionnent ;

- limites matérielles : ils ne peuvent que relever des infractions à la police de la pêche, au moyen de procès-verbaux, demande de présentation des contenants, éventuellement de saisies. Ils ne peuvent ni contrôler l'identité des pêcheurs ni porter d'armes.

Néanmoins, au-delà de ce champ de compétence bien défini, la coopération et la transmission des informations aux officiers et agents de police judiciaire confortent le travail des gardes.

### Brèves



#### Statuts associatifs et réunions en distanciel

Les statuts-types des AAPPMA ont été modifiés par arrêté ministériel du 2 juin 2023. Cette évolution permet la participation en distanciel aux bureaux, conseils d'administration et assemblées générales, sur la base d'une décision préalable du CA.

**Attention, toutes les associations devront procéder à l'adoption des nouveaux statuts au plus tard le 18 juin 2024.**



**La TVA sur les ventes des espèces de pisciculture destinées au rempoissonnement restera à un taux de 5,5 % !**  
Grâce à l'action conjointe de la FNPF et de la Fédération française d'aquaculture !

# ***Eau, protection des milieux aquatiques et biodiversité (EPMAB) : des dossiers techniques nationaux multiples et d'ampleur***

**Au regard du nombre et de l'importance des enjeux relatifs aux milieux aquatiques et aux peuplements piscicoles, la FNPF s'appuie sur les travaux d'une commission dédiée baptisée EPMAB qui se réunit 4 à 5 fois par an.**

Parmi les dossiers traités en 2022-2023, **la sécheresse a occupé une place significative tant elle a impacté les cours d'eau et la pêche de loisir**. L'enquête menée par la FNPF a montré que les FDAAPPMA étaient très actives : surveillance de la situation hydrologique, interpellation des pouvoirs publics sur la sobriété des prélèvements et les dérogations abusives, pêches de sauvetage, communication... Dans un contexte de raréfaction de la ressource, la FNPF et son réseau actionnent tous les leviers pour que les milieux aquatiques ne soient pas sacrifiés dans le partage de l'eau.

**L'anguille demeure une priorité pour la FNPF** qui propose en vain depuis près de 15 ans un moratoire sur toutes les pêches de cette espèce gravement menacée. La commission surveille ainsi les évolutions réglementaires sur l'activité de pêche et

leur impact, comme les restrictions adoptées fin 2022 sur la pêche de loisir de l'anguille en mer (désormais interdite) et la pêche de la civelle (restreinte par des périodes d'ouverture).

**Les conditions sanitaires liées notamment aux repeuplements** sont une préoccupation de la FNPF. Pour améliorer ces conditions, elle participe aux travaux de l'administration et des producteurs sur le sujet et formule des recommandations et informations à destination du réseau (lire ci-dessous).

**Le système d'information de la FNPF** visant à organiser et centraliser les données du réseau sera prochainement mis à disposition pour la gestion des données de pêches électriques. L'outil ambitionne à terme la gestion d'autres données issues du réseau, à destination des pêcheurs par exemple.

## **Un pacte sanitaire pour sécuriser les repeuplements**

Le plan national d'éradication et de surveillance (PNES) vise à rendre le territoire métropolitain indemne de deux maladies des poissons, la nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI) et la septicémie hémorragique virale (SHV), qui peuvent affecter la truite mais aussi toucher d'autres espèces, parfois sans symptôme. Le plan vise à assurer des transferts sécurisés de poissons mais bénéficie également à la santé des peuplements sauvages. Ses effets positifs sont déjà mesurables avec très peu de nouveaux cas d'infection.

Dans ce contexte, les importations de brochet et black-bass constituent une problématique particulière. Pour sécuriser les acquis du PNES, la profession aquacole, fortement impliquée dans cette démarche commune qui augmente la sécurité de ses élevages et facilite la commercialisation de ses produits, propose un pacte pour la gestion des repeuplements avec ces deux espèces. Seuls les professionnels signataires s'imposent à en respecter les engagements.

Dans le cadre de vos repeuplements en brochet et black-bass, demandez à votre fournisseur s'il est signataire du pacte. Le cas échéant, il pourra vous transmettre les indications nécessaires au respect des engagements (présence des élevages, zonage de la qualification...) avant de procéder aux opérations de déversement. Dans le cas contraire, suggérez-lui de s'impliquer dans la démarche.

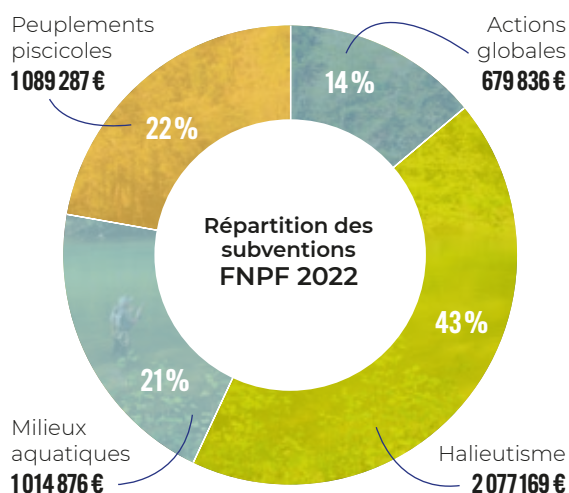
**Pacte disponible en flashant ce QR code :**



# La FNPF soutient *les projets des structures associatives de la pêche*

En 2022, la FNPF a apporté son aide financière à la quasi-totalité des fédérations (96 %) en leur accordant un montant global de près de 4,9 millions d'euros pour la réalisation de leurs projets en faveur du développement du loisir pêche et de la connaissance et la protection du milieu aquatique.

## Quelles sont les actions financées par la FNPF ?



Les aides accordées en 2022 se répartissent en :

- **14 % accordés pour l'aide aux projets transversaux des SAPL :** acquisition ou rénovation des sièges sociaux, acquisition de rives ou de plans d'eau, formation des élus associatifs, aide juridique, rédaction des documents de planification.
- **43 % consacrés aux actions et études techniques** (21% pour des projets liés aux milieux aquatiques et 22% pour des actions liées aux peuplements piscicoles) : travaux de protection, entretien et renaturation du milieu, acquisition de matériel de terrain, études de planification, restauration de la continuité des cours d'eau, pêches électriques, études génétiques ou scalimétriques, suivi des migrations.
- **43 % destinés à des actions liées au développement du loisir pêche :** opérations de communication, études halieutiques, création et équipement des structures d'Animation Pêche Nature, formation des bénévoles, structuration et formation de la garderie, création et accessibilité des parcours halieutiques, structuration et formation de la garderie.

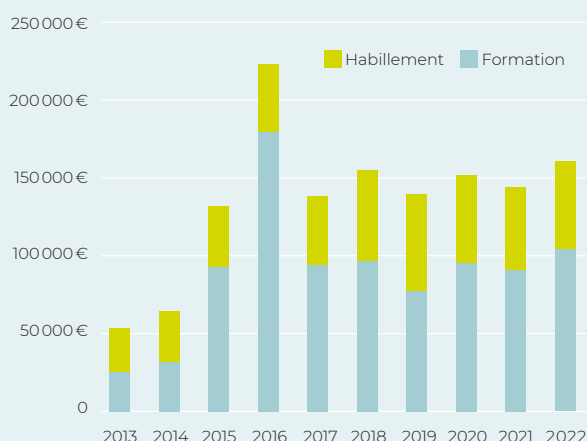


## Lumière sur la garderie

La FNPF soutient l'engagement des gardes particuliers en faveur du respect de la réglementation afin de permettre à chacun de pratiquer son loisir en toute sécurité et légalité. Pour cela, elle accompagne financièrement les fédérations départementales dans l'acquisition de l'habillement des gardes, ainsi que pour l'organisation des formations annuelles.

En 2022, l'aide FNPF au titre de la garderie s'est élevée à 161 000 €, montant légèrement supérieur aux années précédentes (à l'exception de 2016, année de renouvellement des tenues garderie). Un tiers de ce montant est consacré à la formation des gardes, deux tiers à l'habillement des 4 000 gardes en fonction sur l'ensemble des départements.

## Montants accordés annuellement au titre de la formation et de l'habillement de la garderie





# Assises Nationales du Loisir Pêche 2023

## « Quelles clés pour la pêche de demain ? »

Après le succès rencontré par les Assises Nationales du Loisir Pêche organisées en 2018, un nouveau rendez-vous est donné aux acteurs de notre réseau les 22 et 23 novembre 2023 à Paris.

Cet événement fédérateur, temps fort de cohésion, d'interventions et de partage d'expertises mobilisera près de 300 participants désireux de mutualiser et de capitaliser collectivement, d'exposer leurs expériences inédites, stratégies novatrices ou plans d'actions.

Dédié à la pêche de demain, il sera articulé autour de trois thématiques phares :

- Offrir des territoires de pêche attractifs et accessibles
- Relever les défis de la transmission du loisir pêche
- Déployer une stratégie numérique novatrice

Ainsi seront abordés des sujets d'actualité et de prospective (évolutions sociétales, changements d'intérêts et de comportement des pêcheurs comme du grand public, mutations subies par les milieux aquatiques, etc..) en faveur de la promotion et du développement de notre loisir et des territoires.

## Les tenues animation et garderie disponibles toute l'année sur Distrib'Pêche



Dans le cadre des missions réalisées par les SAPL, la FNPF a fait confectionner une gamme de tenues officielles dont les marquages répondent aux obligations réglementaires existantes :

- Tenues pour les activités d'animation
- Tenues pour les activités de police de la pêche, déclinées en deux variantes : «Garde-Pêche Particulier» pour les gardes bénévoles et «Agent de Développement FDAAPPMA».

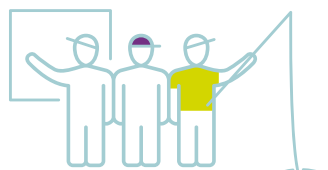
Afin de faciliter l'accès à ces tenues par nos structures, la FNPF a fait évoluer et assoupli les modalités de commande et de distribution. Désormais, ces tenues sont disponibles tout au long de l'année via la plateforme d'achats groupés Distrib'Pêche. À noter également que cette nouvelle formule, offrant des équipements de qualité et esthétiquement similaires aux précédents, permet de les obtenir à des prix plus compétitifs.

**Bénévoles d'AAPPMA, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre fédération départementale pour qu'elle passe commande en ligne sur Distrib'Pêche !**

## Chiffres clés des actions d'animation 2022

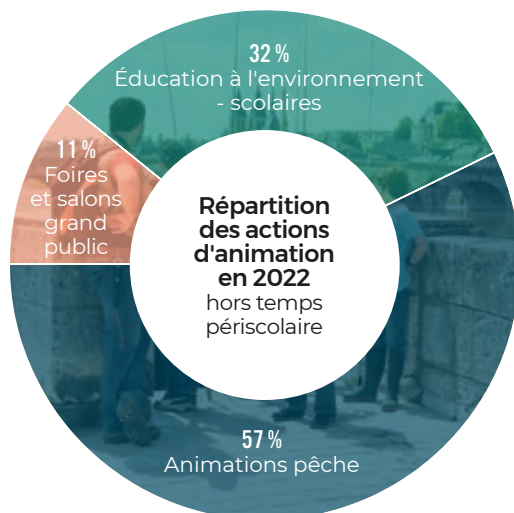
### 503

Ateliers Pêches Nature (APN)

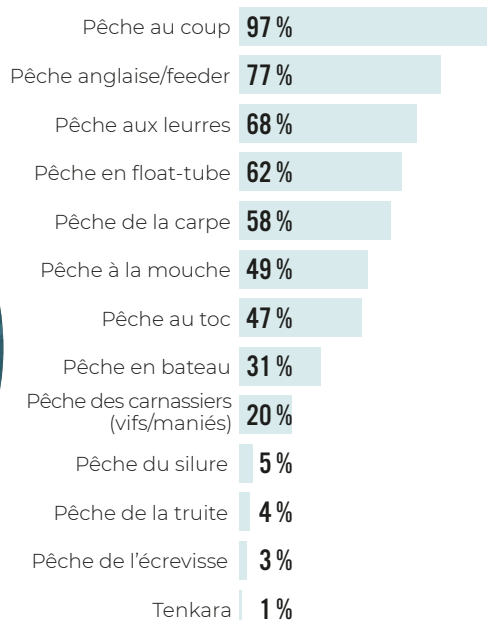


### 872 séances

(animations locales, APN...) programmées avec des moniteurs-guides de pêche



### Techniques proposées lors des animations Pêche



## Le site officiel d'adhésion aux AAPPMA a fait peau neuve le 6 septembre dernier



Cette refonte globale a permis d'améliorer l'ensemble des interfaces pour offrir une navigation fluide dans un environnement graphique moderne et respectant les meilleures pratiques en matière d'écoconception. Cet engagement en faveur de la sobriété numérique pour limiter l'impact sur l'environnement est en cohérence avec les missions du réseau associatif pêche.

La nouvelle interface propose 3 accès pour adhérer :

- Directement par le choix du produit pour les connaisseurs ;
- Par le renouvellement de son ancienne carte ;
- Par un accompagnement en proposant de « Trouver la carte de pêche idéale » pour les néophytes.

### Zoom sur les nouveautés

L'internaute a maintenant la possibilité de commander des cartes de pêche d'AAPPMA différentes dans un même panier.

**Une identification par FranceConnect** est désormais proposée. Au lieu de créer un compte et d'avoir à retenir un mot de passe supplémentaire, le pêcheur peut se connecter grâce à l'une des six options proposées par FranceConnect, via un compte qu'il possède déjà (impots.gouv.fr, ameli.fr, l'Identité Numérique, La Poste, msa.fr et Yris).

**L'interface Dépositaire** conserve le même fonctionnement mais bénéficie d'une nouvelle charte graphique en harmonie avec le site cartedepeche.fr.

**Le back-office de gestion** a migré sur une nouvelle technologie pour améliorer la navigation et sa sécurité. La gestion des mots de passe a également évolué pour accroître la sécurité du site et éviter les cyberattaques. La création ou la modification du mot de passe d'un dépositaire ou d'un administrateur d'AAPPMA doit être obligatoirement validée par l'envoi d'un mail pour certifier l'utilisateur. La procédure « Mot de passe oublié » permet facilement de réinitialiser son accès.

**Un nouveau module « Flash-info »** permettant de communiquer avec les adhérents sera disponible fin décembre. Il proposera plusieurs modèles graphiques et facilitera l'envoi grâce à des critères de sélection des destinataires affinés.

Suite à ce lancement réussi, les développements vont se poursuivre, notamment pour optimiser les états statistiques, archiver les anciennes données dans le respect des règles RGPD, gérer un module de réservations de parcours, etc.

## Une opération de communication digitale qui bat tous les records !

**Sur décision de son conseil d'administration, la FNPF a lancé en juin 2023 une vaste campagne de communication nationale sur les médias digitaux et les réseaux sociaux. Ce dispositif inédit, alliant collaboration influenceurs et visibilité numérique, visait à conquérir un public non-pêcheur jeune et familial**

Ainsi, le spot vidéo « Passionnément Pêche » de la FNPF et des formats publicitaires statiques ont été mis en ligne sur les plateformes vidéo (YouTube et Dailymotion), les replays TV (M6, TF1, BFM TV...) et les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

La partie « Influence » reposait quant à elle sur 8 talents œuvrant sur YouTube, Instagram et TikTok selon 3 grands types de ligne éditoriale : Sport / Famille / Humour. Ces influenceurs ont partagé en vidéo leurs expériences de pêche pour inciter leurs communautés à s'initier au loisir... Et quel succès !

En quelques semaines, ce sont plus de 11 millions de personnes qui ont vu la campagne et interagi massivement. La collaboration avec l'influenceur Tristan a même dépassé le million de vues et s'est positionnée n°2 des tendances YouTube France en seulement 24 heures.

**Au total, la campagne a été vue 94 millions de fois, dépassant ainsi de 60% les estimations !**

Preuve en est que notre loisir crée toujours l'engouement et ce type de campagne contribue à lui donner une image dans l'air du temps et qui plaît à toutes les générations.

